

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ
Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. Philippe BOURDOLLE, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M.
VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme DEBAYLE Michèle
(Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER
Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure Coquel

Affiché le : 13/04/2022

9. Signature des devis concernant les équipements sportifs et ludiques sur le secteur de la Planche.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la commune de Boisseuil a souhaité offrir à la population des équipements sportifs et ludiques sur un secteur qui en est dépourvu permettant ainsi une meilleure répartition des services sur l'ensemble du territoire communal.

A ce titre, un terrain situé sur le secteur de la planche (ancien terrains de tennis et de basket) sera aménagé avec les éléments suivants :

- deux combinaisons hand/foot/basket,
- une table de pique-nique,
- un lot de jeux pour enfants : 1 coccinelle 4 places, 1 balançoire licorne, 1 ressort voiture et 1 ressort moto.

Ainsi et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

A l'issue de la consultation, deux devis ont été remis par les entreprises suivantes :

- Méfran,
- JPP direct.

Après analyse des offres proposées, l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de l'entreprise Méfran.

Enfin, des travaux de terrassement sont également nécessaires avant l'installation des jeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Méfran d'un montant de 9 228 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Massy TP d'un montant de 17 871 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

